



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations
avec les collectivités
territoriales**

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification du périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Lamballe-Armor

Arrêté du 12 mai 2023

Conformément à l'article L 123-9 du code de l'environnement et sur décision du commissaire enquêteur :

L'enquête publique, organisée, à la demande du directeur régional des affaires culturelles de Bretagne, par l'arrêté préfectoral du 23 mars 2023, du 24 avril 2023 au 25 mai 2023 sur le projet de modification du périmètre du site patrimonial remarquable sur la commune de Lamballe-Armor, est prolongée de 12 jours, **soit jusqu'au lundi 5 juin 2023 à 12h00.**

M. Michel CAINGNARD, commissaire enquêteur, assurera une **permanence supplémentaire le lundi 5 juin 2023 de 09h00 à 12h00** à la mairie de Lamballe-Armor, siège de l'enquête.

Les modalités de consultation du dossier soumis à enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'arrêté préfectoral du 23 mars 2023 susvisé.

Le dossier d'enquête reste consultable :

- à la mairie de Lamballe-Armor, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

MAIRIE DE LAMBALLE-ARMOR		
Les lundi, mardi, mercredi et vendredi	de 9h00 à 12h00	de 13h00 à 17h00
Le jeudi matin	de 9h00 à 12h00	

- sur le site Internet de la mairie de Lamballe-Armor : <https://www.lamballe-armor.bzh/accueil-lamballe-armor> (onglets vie municipale, enquêtes publiques)

- sur le site Internet de la préfecture <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Le public peut continuer à consigner ses observations **jusqu'au lundi 5 juin à 12h00** :

- soit par écrit sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Lamballe-Armor,
- soit par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Lamballe-Armor, 5 rue Simone Veil - CS3002 - 22402 LAMBALLE-ARMOR CEDEX 2,
- soit par courriel également à son attention et en précisant en objet « enquête publique modification du périmètre du SPR de Lamballe-Armor », à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

Pour être recevables, toutes les contributions doivent être déposées avant la fin de la prolongation de l'enquête, soit **avant le 5 juin 2023, à 12h00.**